

**Objet :** Circulaire d'information concernant un Concours de projets d'Education relative à l'Environnement destiné à l'enseignement secondaire.

**Réseaux :** Communauté française/Officiel subventionné/  
Libre subventionné (conf. / Non conf.).

**Niveaux et services :** Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé.

**Période :**

Aux Pouvoirs Organisateur et aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française

Pour information :

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;
- Aux membres du service d'Inspection ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Directions des Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service de l'Administrateur général		AGERS
<u>Destinataire</u>	Fédérations de PO et Chefs d'établissement		secondaire
<u>Contact</u>	Catherine GUISSET	02.690.80.32	catherine.guisset@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	12 juin 2009		
<u>Objet</u>	Concours de projets d'Education relative à l'Environnement - Enseignement secondaire		

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages :** - texte : 11 p                      - annexe : 0 p  
duplicata : [www.adm.cfw.be](http://www.adm.cfw.be)

**Mots-clés :** Education relative à l'Environnement.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer du souhait de Monsieur Christian DUPONT, Ministre de l'Enseignement obligatoire de **reconduire, pour l'année 2009-2010, le Concours de projets d'Education relative à l'Environnement (ErE) pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé.**

Au cours des **quatre éditions précédentes**, les lauréats de ce Concours ont pu bénéficier d'une **aide pédagogique et financière** afin de mener à bien un projet en ce domaine.

Ainsi les Membres du Jury se sont rendus au minimum deux fois dans chaque établissement concerné afin de prendre connaissance de la mise en place du projet, de son évolution et d'y apporter l'accompagnement utile au suivi optimal de celui-ci.

D'autres échanges étaient aussi possibles entre lauréats des diverses éditions.

En effet, ceux-ci sont devenus peu à peu des personnes ressources qui, par leur expérience, ont pu communiquer des informations adéquates, le tout constituant petit à petit un réseau de personnes intéressées par l'Ere, « **d'Ambassadeurs de bonne volonté** ».

Par ailleurs, les établissements sélectionnés ont pu se partager, à parts égales, la somme de 30.000€ durant et au terme de la réalisation du projet.

Cette aide a été conçue comme un soutien aux établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, quel que soit leur réseau ; elle s'adressait à ceux qui au cours de plusieurs années antérieures n'avaient pas perçu d'argent public pour un projet en rapport avec l'Ere et qui répondaient aux critères de sélection.

**Ces lauréats, ainsi qu'un descriptif du projet qu'ils ont mené à bien, figurent sur le site [www.enseignement.be/ere](http://www.enseignement.be/ere) .**

C'est en des termes similaires, privilégiant l'axe pédagogique et l'aide aux établissements scolaires pour un même montant global, que le Concours sera, à nouveau, organisé au cours de l'année 2009-2010. La sélection des projets se faisant en juin 2009 et leur réalisation dans le courant de l'année 2009-2010.

Vous trouverez, ci-après, toutes les informations utiles pour y prendre part :

<b>Information</b>	<b>Référence</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'historique de l'Education relative à l'Environnement ;</li><li>• Signification et Portée du concept ErE</li><li>• Personnes ressources et sites utiles</li><li>• Règlement du Concours</li><li>• Formulaire de candidature</li><li>• <u>Pour rappel</u> : Les lauréats des éditions précédentes</li></ul>	Site <a href="http://www.enseignement.be/ere">www.enseignement.be/ere</a> Page 5. Page 7 Page 8 Page 10 Site <a href="http://www.enseignement.be/ere">www.enseignement.be/ere</a>
Pour tout renseignement concernant le concours	Catherine GUISET, Responsable de la Cellule enseignement Tél : 02/690.80.32 <a href="mailto:catherine.guisset@cfwb.be">catherine.guisset@cfwb.be</a>

En espérant pouvoir ainsi soutenir l'intérêt que vous portez à l'Education relative à l'Environnement et par ce biais, sensibiliser au mieux les élèves à ce concept, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**

## Signification et portée.

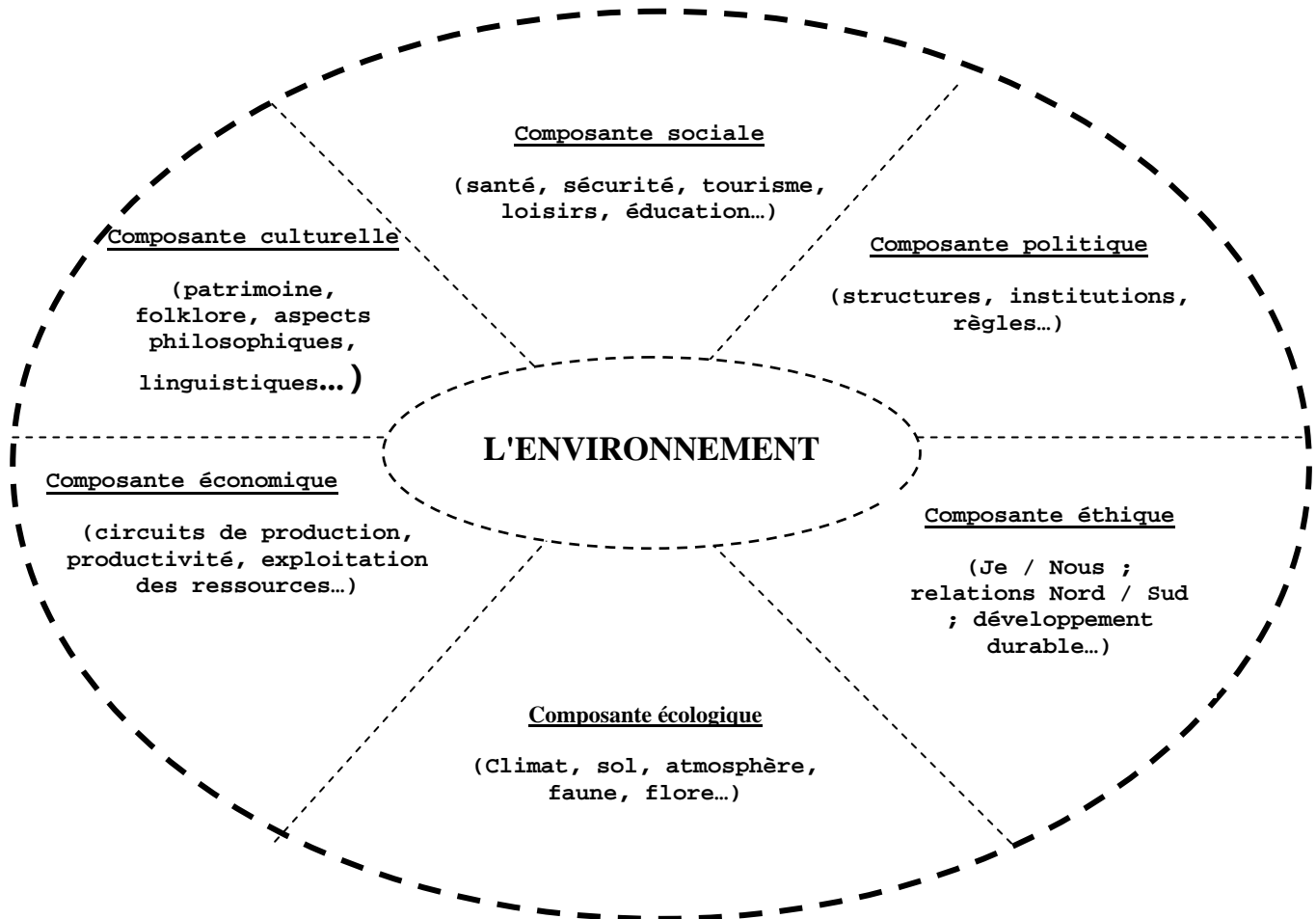
A la fois éducation à, par et pour l'environnement, l'Education relative à l'Environnement s'inscrit sans difficulté dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Qu'il s'agisse, comme le prévoit l'article 8 dudit décret, d'acquérir et de mobiliser des compétences transversales et disciplinaires, de privilégier les activités de découverte, de production et de création, d'articuler théorie et pratique, de chercher à développer une citoyenneté responsable, l'ErE est un excellent moyen d'accomplir les missions de l'Ecole. Elle permet également d'aborder les programmes d'études et les projets pédagogiques dans le sens de l'adaptation que prévoit l'article 9, parce qu'elle impose et développe, notamment, l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et d'outils mathématiques, l'éducation aux médias, la compréhension des sciences et techniques et leur interdépendance, la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, la compréhension du milieu de vie et même celle du système politique, qu'il soit belge ou européen.

En d'autres mots, on peut dire que le Décret sur les Missions de l'Ecole ouvre les portes de celle-ci à l'ErE. S'il autorise, en son article 30, à aménager l'horaire hebdomadaire de façon à mettre en œuvre des activités permettant d'atteindre les objectifs généraux, notamment celui de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables », il ne prévoit pas un cours général sur le sujet. Tel fut le choix du législateur, un choix maximaliste, parce qu'il implique l'ensemble d'une communauté éducative plutôt que le professeur d'une seule discipline.

Il restait à nos représentants à concrétiser leur soutien à l'Education relative à l'Environnement. Une première étape a été franchie le 28 janvier 2004 : un accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française unit les moyens des uns et des autres pour mieux relever les défis de cet aspect essentiel de l'éducation ([www.coopere.be](http://www.coopere.be)). Celui-ci sera prochainement élargi à la Région bruxelloise.

Il nous faut insister sur les innombrables possibilités pédagogiques qu'offre l'ErE. Elle permet des approches disciplinaires basées sur le concret de notre environnement proche ou lointain dans le temps et l'espace. Elle offre aux élèves l'occasion de développer leur enthousiasme en trouvant un sens à la vie dans les matières scolaires. Elle encourage des projets collectifs dans l'établissement et entre écoles d'ici et d'ailleurs. Elle s'ouvre facilement sur l'interdisciplinarité et la poursuite de compétences transversales à tous les niveaux de scolarité. Elle ne se conçoit pas fermée sur elle-même, mais, au contraire, requiert l'ouverture sur le monde et les moyens d'information les plus modernes. L'ErE est un creuset où se fondent le présent, le passé et l'avenir dans les proportions que nous inspirent nos valeurs. L'énergie que nous y dépenserons est inépuisable, car, contrairement à d'autres, elle se renouvelle au gré de notre passion.

## ENVIRONNEMENT = SYSTEME.



## Personnes ressources et sites utiles.

### Personnes ressources :

- Madame Catherine GUISET, Attachée - Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS)  
[catherine.guisset@cfwb.be](mailto:catherine.guisset@cfwb.be) ;
- Madame Sophie MALINOWSKI, Chargée de mission - Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS)  
[sophie.malinowski@cfwb.be](mailto:sophie.malinowski@cfwb.be).

### Sites utiles :

- Site de l'AGERS, dont une section est consacrée à l'Education relative à l'environnement et au Concours :  
<http://www.enseignement.be/ere> ;
- Site de l'Accord de Coopération :  
<http://www.coopere.be> ;
- Site du réseau IDée (Information et Diffusion en éducation à l'environnement) :  
<http://www.reseau-idee.be> ;
- Site de « Symbioses », le magazine de l'Education relative à l'Environnement :  
<http://symbioses.be>.

# Règlement du concours d'ErE.

## Objet du concours

- Le présent concours vise à stimuler le développement de l'Education relative à l'Environnement dans les écoles d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de tous réseaux.
- La subvention versée aux lauréats du concours est destinée à couvrir les frais exclusivement liés à la réalisation du projet d'ErE introduit auprès du Jury et accepté par lui.
- Les bénéficiaires de la subvention mettront à la disposition de la Communauté française ou de toute personne mandatée par elle, les documents généraux et comptables nécessaires au contrôle de l'emploi de la subvention.
- Une fois le projet sélectionné par le Jury, pour sa forme et son contenu, aucune modification ou ajout ultérieurs ne seront acceptés. Le Jury se réserve le droit de refuser de subventionner tout élément du projet non conforme au descriptif initial, et susceptible de dénaturer le projet de départ.

## Le jury

Le jury sera présidé par l'Administrateur général de l'Agers ou son délégué et il sera composé de :

- un représentant de chacun des quatre réseaux d'enseignement ;
- deux Inspecteurs de l'Enseignement secondaire de la Communauté française, un pour l'enseignement ordinaire et l'autre pour l'enseignement spécialisé ;
- un représentant du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécialisé ;
- un représentant du Service général du pilotage du système éducatif ;
- un représentant de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (Région wallonne) ;
- un représentant de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE – Région de Bruxelles – Capitale).
- un représentant du Réseau IDée asbl.

## Les tâches du jury

1° Le jury examinera seulement les candidatures rédigées selon le modèle prescrit pages 8 à 11 pour autant qu'elles aient été envoyées dans les délais, à savoir au plus tard **le 12 juin 2009**, le cachet de la poste faisant foi.

2° Ces considérations formelles étant respectées, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec la notion d'ErE telle que définie dans la présente circulaire et appréciera l'originalité et la valeur éducative de chaque projet par rapport à l'ErE.

3° Dans un troisième temps, le jury vérifiera l'articulation du projet avec le Projet d'Etablissement, la continuité et la planification dans lesquelles il s'inscrit, le pourcentage d'élèves concernés, l'implication des différents degrés de l'Etablissement et l'interdisciplinarité de l'approche. Ces éléments ne seront pas considérés comme réducteurs, mais comme une valeur ajoutée au projet.

4° Le jury se réunira pour délibérer entre le 15 juin et le 30 juin 2009. Les lauréats seront ensuite invités personnellement à la proclamation des prix par l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

5° Les lauréats sélectionnés par le jury seront récompensés d'un prix de même montant. Ce prix sera versé en trois tranches :

Première tranche : 20% versés dès après la proclamation des lauréats ;

Deuxième tranche : 60% versés dans le courant de l'année scolaire 2009-2010, après vérification de la concrétisation du projet et avis favorable du jury ;

Dernière tranche : 20% restants versés après la seconde visite du jury dans les établissements lauréats, lorsque le projet est réalisé.

## **Formulaire de candidature Concours Ere Enseignement secondaire 2009-2010.**

A renvoyer à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service de l'Administrateur général (Concours ErE), Boulevard du Jardin Botanique 20-22 (3<sup>ème</sup> étage), 1000 Bruxelles au plus tard le 12 juin 2009.

Etablissement (nom, adresse, tél., matricule, e-mail) :

Direction :

Pouvoir organisateur :

Responsable(s) du projet :

### *Questionnaire*

- **Le projet que vous introduisez fait-il suite à d'autres projets ou actions que vous avez menés en rapport avec l'ErE ?**  
Oui Non  
Si oui, lesquels et quand ?
  
- **Le projet que vous présentez est-il conçu pour avoir des développements ultérieurs ?**  
Oui Non  
Si oui, lesquels et quand ?
  
- **Ce projet s'articule-t-il déjà avec votre projet d'Etablissement ?**  
Oui Non  
Si non, comptez-vous l'y introduire et quand ?
  
- **Quel pourcentage de vos élèves du secondaire est concerné par le projet ?**  
.....%



- **Quels sont les degrés d'enseignement secondaire (les formes pour l'enseignement spécialisé) que vous organisez ?**
  
- **Parmi ces degrés ou formes, quels sont ceux ou celles qui seront impliqué(e)s dans le projet ?**
  
  
- **Quelles disciplines seront concernées par le projet ?**
  
  
  
- **Présentez votre projet en 3 pages A4 maximum ou à l'aide du tableau de la page suivante (quelles sont les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien le projet ?, quelles sont les étapes à suivre pour arriver au bout du projet ?, quelles sont les échéances ? ...)**
  
  
  
- **Si des autorisations administratives sont nécessaires à la réalisation du projet, il est indispensable que celles-ci aient été obtenues, ou que la demande ait au moins été initiée lors du dépôt de la candidature (à décrire dans le tableau de la page suivante).**
  
  
  
- **Résumez votre projet en vingt lignes.**
  
  
  
- **Décrivez les dépenses financières que votre projet implique.**

<b>RESSOURCES (humaines et matérielles)</b>	<b>ETAPES DE REALISATION (échéancier)</b>	<b>AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES EVENTUELLES (urbanisme, architecte...)</b>

En sollicitant l'octroi d'un prix ErE récompensant le projet présenté ci-dessus, le soussigné ..... , Chef d'Etablissement de .....  
.....à....., certifie que son établissement n'a pas bénéficié d'une aide financière publique en soutien à un projet d'ErE pendant les années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 et qu'il n'est pas engagé pour l'année 2009-2010 dans un projet subventionné ou subsidié par les pouvoirs publics.

Le Chef d'établissement  
Nom, signature et date

Pour tout renseignement d'ordre administratif, veuillez contacter : Madame Catherine GUISSSET, Responsable de la Cellule enseignement, Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (3<sup>ème</sup> étage) à 1000 BRUXELLES - Tél 02/690.80.32. - adresse électronique : [catherine.guisset@cfwb.be](mailto:catherine.guisset@cfwb.be)